



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/81/Corr.1
S/17723/Corr.1

23 janvier 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE
RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DU
PRINCIPE DU NON-RECOURS A LA
FORCE DANS LES RELATIONS
INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 8 janvier 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent par intérim d'Israël auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Rectificatif

1. Page 1, bloc indicatif gauche

L'indication relative au point de l'ordre du jour doit être libellée comme ci-dessus.

2. Page 1, dernier paragraphe

Le paragraphe doit être libellé comme suit :

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Rapport du Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe de non-recours à la force dans les relations internationales" ainsi que du Conseil de sécurité.
